Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
(Hôtel ibis Styles Paris Porte d'Orléans
et en visioconférence)

Fédération Française de Squash

Samedi 15 avril 2023

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

MEMBRES PRÉSENTS

LIGUE	REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANTS DES CLUBS AFFILIÉS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Serge PARBAUD	Antoine FRAISSE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		
BRETAGNE	Johan FRIANT	Arthur MOINEAU
CENTRE-VAL DE LOIRE	Cyril ANDRÉ	Jean-Charles GONTERO
CORSE	Xavier ROMIEU	Antoine-Camille PETRUCCI
GRAND EST	Michel TOMCZAK	Christopher VOTION
HAUTS-DE-FRANCE	Philippe HERBE	
ÎLE-DE-FRANCE	Jean-Louis BRACHET	Lilian VIMAL DE MURS
NORMANDIE		
NOUVELLE-AQUITAINE	Pierre BERNARD	Fabien GRIGNET
NOUVELLE-CALÉDONIE	Eric LECLERC (Procuration)	Eric LECLERC (Procuration)
OCCITANIE	Samuel BRETON	
PAYS DE LA LOIRE	Guillaume LAUTIER	Mathieu FORT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Eric LECLERC	Bruno LAURENT
RÉUNION	Jean-Jacques IMBERT	Jean-Jacques IMBERT

		REPRÉSENTATIONS		PRÉSENCES		
LIGUE	Licences	ASSOCIATIONS	CLUBS	ASSOCIATIONS	CLUBS	VOIX
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	1932	38	25	38	25	**63**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	129	6	4			**0**
BRETAGNE	606	20	12	20	12	**32**
CENTRE-VAL DE LOIRE	752	22	11	22	11	**33**
CORSE	345	14	5	14	5	**19**
GRAND EST	955	26	13	26	13	**39**
HAUTS-DE-FRANCE	1010	28	13	28		**28**
ÎLE-DE-FRANCE	3888	46	41	46	41	**87**
NORMANDIE	578	18	12			**0**
NOUVELLE-AQUITAINE	2266	40	30	40	30	**70**
NOUVELLE-CALÉDONIE	400	16	3	16	3	**19**
OCCITANIE	1217	32	22	32		**32**
PAYS DE LA LOIRE	912	26	12	26	12	**38**
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	916	26	16	26	16	**42**
RÉUNION	382	14	8	14	8	**22**
	16288	372	228	348	176	**524**
			600		**524**	
				87,3 %		

Le quorum, soit au moins le tiers des représentants présents (10 sur 30) représentant au moins le tiers des voix (200 sur 600) est atteint avec 24 représentants présents sur 30 et une représentation de 524 voix sur 600 voix possibles (87,3 %).

MEMBRES INSTANCES FÉDÉRALES ET INVITÉS

COMITÉ EXÉCUTIF
Julien MULLER (P) – Thierry de CONTET (SG) – Eric LECLERC (T) - Catherine EZVAN (VP) – Dominique FONTANON (VP) – Jean-Jacques CADAU - Corinne DUPIRE - Mathieu FORT – Christophe GIMENES
CONSEIL FÉDÉRAL
Sylvaine FARGEAS - Stéphane ROUGET

Alexis GAUTHEY	Assistant administratif
Bastien LESCOUBLET	Chargé de mission Relation Clubs
Catherine THEVES	Présidente Comité d'Ethique
Christelle FORTIN	Assistante de Direction
Christophe BILLION	Ligue Normandie
Emile BENIZEAU	Responsable juridique
Eric SILVESTRI	Directeur Technique National
Guillaume COSTE	Directeur Technique National Adjoint
Jean-Marie MAZERAT	Comité Départemental Loire-Atlantique
Malcolm TULLIS	Conseiller Technique Fédéral
Marine TESTE	Chargée de mission Communication
Mélanie VILLALARD	Commissaire aux Comptes
Nicolas SAJAT	Responsable Formation
Philippe BOSSON	Directeur Technique National Adjoint
Philippe GOHRY	Ligue Normandie
Théo MALHERBE	Salarié Ligue Normandie
Valérie GUYHOT	Responsable comptable

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

13h30 – Propos liminaires du Secrétaire Général de la FFSquash, Thierry de CONTET

Thierry de CONTET déclare que l'Assemblée Générale, pour être tenue valablement, doit réunir au moins le tiers des représentants représentant au moins le tiers des voix.
Il invite les délégués à confirmer leur présence via l'outil de vote en ligne.

Il est signalé que les votes des délégués de la Ligue Normandie ne pourront pas être comptabilisés car leur désignation n'apparait pas dans le PV d'Assemblée Générale de Ligue transmis en amont de la réunion.

Le quorum est atteint avec 24 représentants présents sur 30 et 524 suffrages représentés sur 600 suffrages possibles.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut donc délibérer valablement.

13h47 – Ouverture par le Président de la FFSquash, Julien MULLER

Le Président Julien MULLER déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire.

13h48 – Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales précédentes, Thierry de CONTET

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2022.

Résultats du vote du PV de l'AGO du 4 avril 2022 : Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 542.
L'Assemblée approuve le procès-verbal de l'AGO du 4 avril 2022 à l'unanimité.

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2022.

Résultats du vote du PV de l'AG Extraordinaire du 22 octobre 2022 : Contre : 102 ; Abstention : 28 ; Pour : 412.
L'Assemblée approuve le procès-verbal de l'AG Extraordinaire du 22 octobre 2022 à la majorité simple.

13h51 – Ratification des cooptations au Comité Exécutif, Thierry de CONTET

- Le Secrétaire Général soumet à la ratification de l'Assemblée Générale la cooptation de M. Jean-Jacques CADAU au Comité Exécutif lors de sa réunion du 16 janvier 2023.

Résultats du vote sur la cooptation : Contre : 138 ; Abstention : 12 ; Pour : 392.
L'Assemblée ratifie la cooptation de Jean-Jacques CADAU au sein du Comité Exécutif.

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à Jean-Jacques CADAU au sein du Comité Exécutif de la Fédération.

- Le Secrétaire Général soumet à la ratification de l'Assemblée Générale la cooptation de M. François PRINCE au Comité Exécutif lors de sa réunion du 16 janvier 2023.

Résultats du vote sur la cooptation : Contre : 309 ; Abstention : 44 ; Pour : 189.
L'Assemblée ne ratifie pas la cooptation de François PRINCE au sein du Comité Exécutif.

Le Secrétaire Général indique qu'une place est désormais vacante au sein du Comité Exécutif de la Fédération.
Le Secrétaire Général propose de procéder à une cooptation lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif.

13h54 – Présentation de Karim SEBAA, Médecin du sport

Le Secrétaire Général invite l'Assemblée Générale à écouter la présentation du Dr. Karim SEBAA et de son projet.

Le Dr. Karim SEBAA est médecin rhumatologue et médecin du sport, en activité libérale et hospitalière.
Depuis une dizaine d'années, le Dr. SEBAA travaille sur des projets « Sport & Santé ». Il a dirigé un centre de rééducation et a élaboré avec l'Agence Régionale de Santé des projets de réinsertion de patients atteints de maladies chroniques dans une activité sportive.
En accord avec le Comité Exécutif de la Fédération, le Dr. SEBAA a accepté de rejoindre la grande famille du squash et souhaite pouvoir mettre en place une commission sport santé, où l'excellence sera combinée avec l'esprit d'équipe.
La mission principale sera d'élaborer une politique de prévention de la santé des sportifs et, en particulier, mettre en place des dispositions de prévention vis-à-vis du dopage.

La mission secondaire sera de construire une politique sanitaire fédérale qui s'adresse à tous les licenciés, émettre des avis sur des actions locales et se rapprocher des structures sanitaires et des écoles.
C'est sur ces actions que le Dr. SEBAA souhaite s'investir au sein de la Fédération avec l'ensemble des personnes volontaires.

Le Secrétaire Général informe l'Assemblée que l'objectif est que le Dr. SEBAA puisse investir à terme la fonction, aujourd'hui vacante, de médecin fédéral.
Cette proposition sera à l'ordre du jour du prochain Comité Exécutif.

13h58 – PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SQUASH
Saison 2022/2023

Intervenant : Julien MULLER, Président de la FFSquash

Je voudrais revenir sur un premier point très important que j'avais mis en postulat quand j'avais essayé de construire le projet fédéral : c'était la capacité à faire et à monter cela ensemble.

Je suis ravi qu'on puisse refaire une Assemblée Générale en présentiel puisque c'est la première depuis 2019 où l'on est réuni si on fait abstraction de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui était un petit peu particulière.
Je pense qu'on a besoin de ces temps là pour pouvoir échanger dans les temps formels comme dans les moments informels.
Je pense que la visioconférence nous a dépannée, qu'elle est parfois utile et précieuse mais qu'il y a un vrai besoin de partager ces moments au bord des terrains ou de temps en temps dans ce type de réunion.
Vous avez répondu présents, ce qui montre que vous êtes concernés et que nous sommes en mesure de faire avancer ce sport qu'on aime tous.
On a vécu, dans les années précédentes, des Assemblées Générales où le quorum n'était pas toujours atteint. Aujourd'hui, la grande majorité des délégués est présente.
On avance en tant que Fédération mais on avance également avec les territoires, les Ligues, les représentants des clubs et l'équipe fédérale (salariés et techniciens).
C'est un projet collectif et j'en suis satisfait.
Tout n'est pas toujours facile, Céline disait d'ailleurs que « *l'intelligence collective est un effort surhumain* », il y a parfois des incompréhensions ou des divergences d'opinion mais je dirai que ce n'est pas grave tant qu'elles sont exprimées et que le dialogue continue à avoir lieu.
Tant qu'il y a du respect et de la discussion, on peut continuer d'avancer et en tirer des bénéfices.

Il peut y avoir des critiques sur l'action de la Fédération ou sur les personnes aux manettes dans les différentes commissions. Le secrétariat sportif, par exemple, est en première ligne. Les comités de sélection peuvent également faire l'objet de critiques.

Ce n'est pas évident mais il faut rester dans une logique de dialogue pour comprendre les raisons qui ont abouti à une prise de décision. On essaye d'avoir ces temps d'explication et de pédagogie, cela n'est pas toujours suffisant mais on a envie de continuer d'apporter cela collectivement.
Je suis vraiment satisfait qu'on ait le sentiment que tout ce qui va être présenté dans le rapport d'activité est le travail de tous les échelons, du club jusqu'au siège, pour arriver à ce niveau-là et pas simplement le travail de quelques personnes isolées.
J'appelle de mes vœux que les parties prenantes puissent se faire confiance autour de l'objectif commun de développement du squash.
La confiance n'exclut pas le contrôle et il est nécessaire que certains puissent être très vigilants sur l'application d'un texte ou d'une règlementation. Il faut des garde-fous pour s'assurer que le projet avance en préservant l'éthique et l'équité.
D'un autre côté, on doit réussir à échanger sereinement et en bonne intelligence pour que ce contrôle ne nuise pas à la confiance.

Depuis le début, on a essayé de partager toutes les problématiques que rencontraient la Fédération et de répondre à celles des territoires. Notre action est portée par une volonté de porter le squash vers l'avant en communiquant avec transparence.
Parfois, il y a la volonté de bouger les lignes car je pense qu'il y a une véritable nécessité de prendre les choses en main et d'être un acteur du développement du squash.
On l'a fait quasiment dans tous les secteurs :

- Comptabilité : On s'est entouré d'un cabinet d'expertise comptable et d'un nouveau CAC pour avoir un maximum de clarté dans la présentation de nos comptes.
- Jeunes : On n'a pas complétement réussi à mettre en place cette commission jeunes qui nous permettrait de mieux accompagner les clubs et de mieux construire l'offre de pratique. C'est un travail sur lequel on doit agir mais les travaux de ce matin sont le reflet qu'on est très actif sur ce secteur.
- Sportif : Une commission prend ses marques petit à petit. J'en profite pour féliciter le travail de Catherine EZVAN. Le cap est donné et les membres de la commission travaillent et y passent beaucoup de temps.
  Des initiatives ont été prises et il y a une vraie volonté d'aller de l'avant.
- Performance : Je laisserai le DTN rentrer dans le détail mais l'année dernière a été une belle année puisqu'il y a eu des résultats et des médailles, notamment sur les World Games et les Championnats d'Europe. Il y a des jeunes qui montent dans les classements européens. Il n'y a jamais eu autant de joueurs classés dans le Top 100 chez les garçons.
  Il y a un travail à faire sur la filière pré-féminine qui est vraiment à reprendre avec des manques.
  Il y a deux supers athlètes (Camille SERME et Grégory GAULTIER) qui sont en train de prendre leur retraite et il y a une relève à assurer.
- Formation : Un développement important a été mené pour apporter des compétences dans les clubs et dans les Ligues (officiels et éducateurs).
  Il y a une vraie volonté d'étoffer ce secteur et d'apporter de nouvelles ressources.
- Communication et événementiel : On a accueilli au pied levé les Championnats du Monde Junior en prenant nos responsabilités. C'était extrêmement important pour les jeunes du monde entier, pour nos jeunes et pour les relations que l'on peut créer avec les partenaires.
  Si la DIGES accompagne aujourd'hui Paris Squash Project, c'est en partie parce qu'on a noué des contacts à l'occasion de cet événement.
  Ce sont les événements qui permettent de rayonner et de communiquer. Je souhaite aller encore plus loin dans cette voie.
  C'est un secteur en mouvement.

- Equipement : Sans lieu de pratique, il n'y a pas de squash. Il y a une mobilisation forte notamment avec l'ANS.
  Il y a eu un temps fort avec le projet équipement de la Fédération sur lequel l'Assemblée Générale s'est positionnée pour avoir la capacité de maitriser notamment l'équipement Joinville mais pas seulement.
  Il y aura la possibilité de soutenir des porteurs de projet, financièrement ou par d'autres biais. Cela ne doit pas être fait n'importe comment, on doit savoir dire non quand le projet est trop compliqué mais il ne faut pas avoir peur d'y aller quand le projet présente toutes les garanties et que l'aide de la Fédération peut être le déclencheur du lancement du projet.
  On partage tous les documents lors des réunions institutionnelles et c'est un secteur prépondérant pour l'avenir de la Fédération.
  Ces projets ambitieux ne se font jamais au détriment de la solidité de la Fédération. Dans les années 2000, la Fédération était dans une situation financière délicate et on peut remercier les gens comme Pierre BERNARD, Jacques FONTAINE qui ont redressé la barre et qui ont permis d'avoir une situation saine aujourd'hui.
  On agit avec le maximum de garanties et de sécurité en se préservant pour assurer la pérennité financière de la Fédération.
  On veut continuer à accompagner financièrement les territoires comme on l'a fait grâce aux aides à l'emploi dans les Ligues qui leur ont permis de se staffer ou des rétrocessions licences aux Ligues qui ont augmenté.
  Il y a cette notion de solidarité entre l'échelle fédérale et les territoires qui est indispensable. Quand on travaille sur des projets ambitieux, ce n'est jamais au détriment des territoires ou des jeunes.
  On a soutenu financièrement les clubs excellence et on a continué à soutenir les Ecoles de Squash labellisées.
  Il y a d'autres projets qui arrivent : pn continue de travailler sur la partie performance à Evry avec un centre technique national d'une vingtaine de courts pour 2027-2028.

J'ai extrêmement confiance dans notre capacité à pouvoir agir ensemble sur des bouts de ce projet en fonction du temps et des motivations de chacun.
Chacun peut agir, à son niveau, sur une petite action ou une action plus grande.
Aujourd'hui, on a un projet super intéressant et une équipe dynamique et compétente au siège et dans les Ligues.
Je suis ravi que l'on puisse compter sur eux et je suis persuadé qu'on pourra aller très loin en continuant de la sorte.

Résultats du vote d'approbation du rapport moral : Contre : 40 ; Abstention : 57 ; Pour : 445.
Le rapport moral du Président est approuvé.

14h17 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SQUASH

Secteur Jeunes,
Eric SILVESTRI, Directeur Technique National (DTN)

Au préalable, le DTN remercie l'ensemble de l'équipe fédérale pour tout le travail fourni.

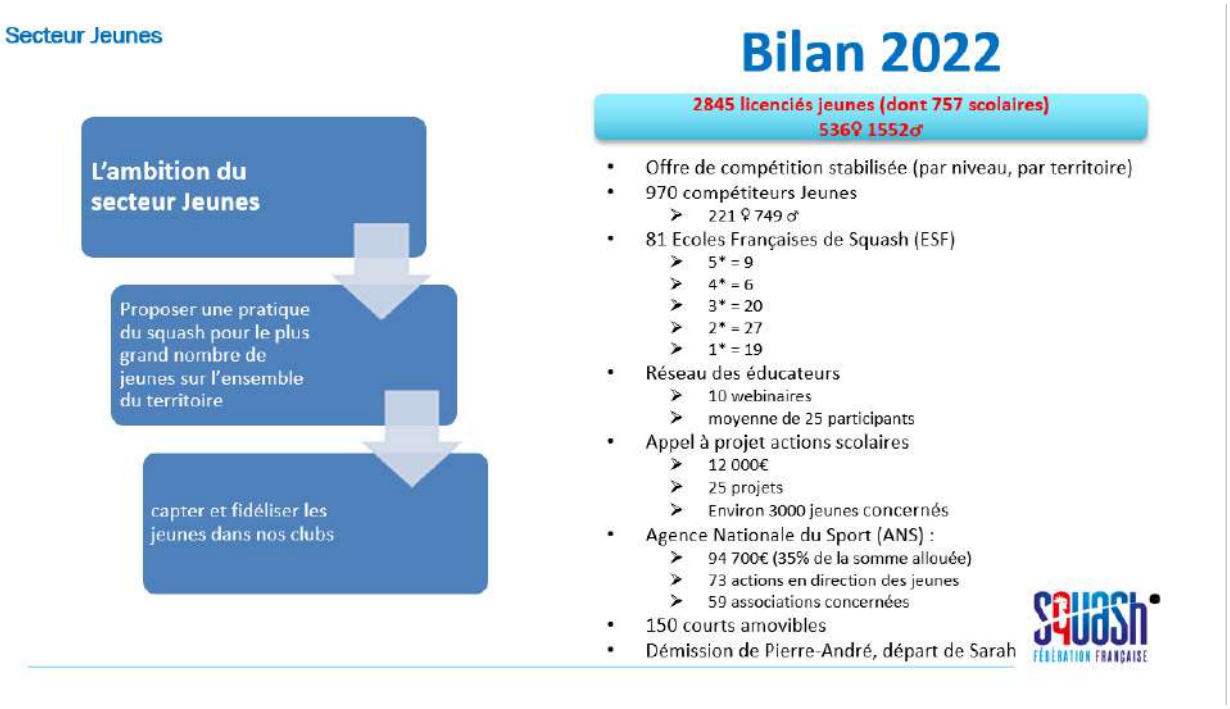

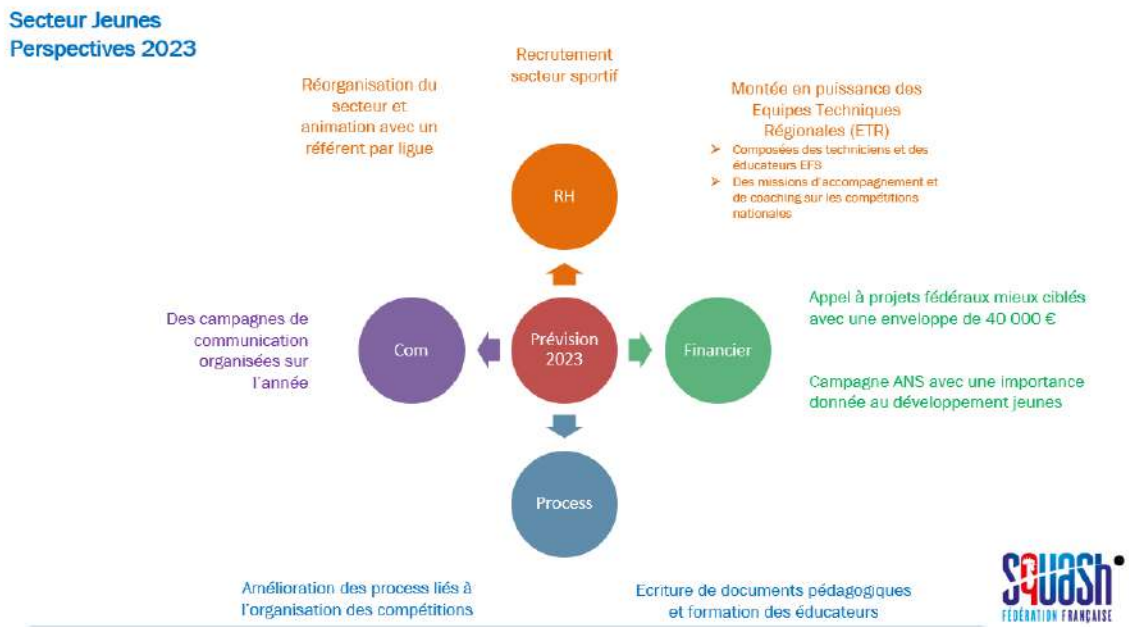

Secteur Performance,
Eric SILVESTRI, Directeur Technique National (DTN)

Secteur Performance

L'ambition du secteur Performance

Faire de la France la nation n°1 dans le monde

Gagner des titres mondiaux individuels et collectifs

Progression dans le couloir de performance

Bilan 2022

♀: 2 tops 20 – 5 tops 50

♂ : 3 tops 20 – 7 tops 40

- Retraites sportives de Camille Serme, Coline Aumard et de Mathieu Castagnet
- Séminaire annuel de la DTN élargie à l'INSEP
- Contrat de performance ANS réalisé
- Projet de Performance Fédéral (PPF), couloir de performance, inscription sur les listes ministérielles, convention SHN, Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) , commissions de sélection Equipe de France (EDF)
- Aides personnalisées aux SHN
- Labellisation de 7 clubs excellences, accompagnement national du dispositif (financier et humain).
- Lancement du Dispositif d'Entraînement Régional (DER)
- Déploiement du Collectif France Jeunes (CFJ)

Résultats 2022

Championnat du Monde par équipes
Universitaire : médaille d'argent

Championnat du Monde par équipes
♂ U19 : 8e place

5 Nations
U13 et U15 : médaille d'argent

Championnat d'Europe par équipes
U17 : médaille d'argent

Championnat du Monde Individuel U19
Brice : ¼ de finale

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Résultats 2022

Championnat d'Europe senior par équipes ♂ : médaille d'argent

Victor : or
Greg : argent
Coline : bronze

Championnat d'Europe senior individuel
Victor : Argent
Sébastien : bronze
Mélissa : bronze

Championnat du Monde senior par équipes♀: 6e place

Couloir de performance masculin
Meilleur classement obtenu en 2022

Victor CROUIN : 10
Grégoire MARCHE : 11
Baptiste MASOTTI : 19
Sébastien BONMALAIS : 29
Lucas SERME : 33
Auguste DUSSOURD : 33
Mathieu CASTAGNET : 40

♂ : 3 tops 20 – 7 tops 40

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Secteur Performance
Perspectives 2023

CFJ
Objectif : circuit Européen
Formation des entraineurs sur les stages
Suivi régulier des joueurs

Compétitions de référence
Performance des EDF
Communication externe
Rayonnement du Squash

DER
Montée en puissance du dispositif
2 finalités
Accompagnement national
ETR dans toutes les ligues

Projet féminin
A réinventer et à mettre en œuvre

Club Excellence
Evaluation du dispositif
Couloir de performance
Accompagnement national

Centre de ressources national
Aix-en-Provence, Evry
Modèle économique du HN

Programme des EDF 2023

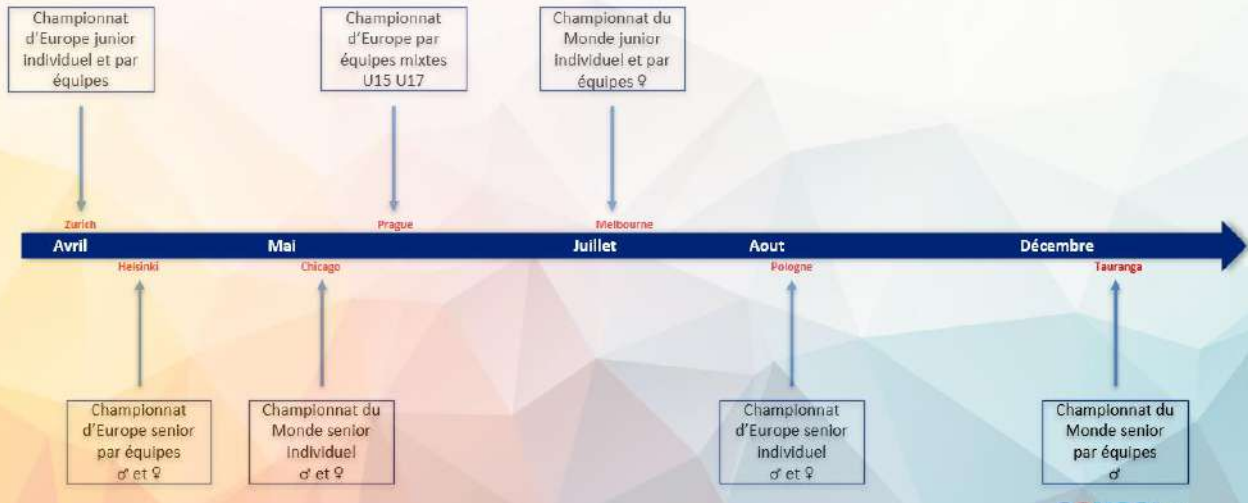

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Secteur Formation et Emploi,
Eric SILVESTRI, Directeur Technique National (DTN)

Secteur Formation et professionnalisation

L'ambition du secteur Formation et emploi

Former tous les acteurs du squash

Développer l'emploi

Bilan 2022

Chiffre d'affaire : 240 562€

- Les formations fédérales
  - 58 sessions de formations
  - 441 stagiaires en formation
  - 5 DEJEPS certifiés, 19 CQP certifiés, 18 officiels certifiés
- Ouverture d'un session de formation au DEJEPS 2022-2024 spécifique aux SHN (21 contrats de professionnalisation)
- 3 contrats de professionnalisation créés associés au CQP
- 15 emplois dans les ligues
  - 5000€ dans le cadre du Plan emploi ligue
  - Programme d'accompagnement national des salariés
- 43 services civiques
  - 51% ♂ et 49% ♀
  - Agrément renouvelé pour 3 ans

Secteur Formation et professionnalisation

Dans le détail

- DEJEPS : 2 sessions 37 stagiaires en formation
  - 1 session en 2021-2022 → 10 candidats dont 5 certifiés
  - 1 session en 2022-2024 → 31 candidats dont 4 redoublants (en cours de formation)
- CQP → 19 certifiés
  - Module INITIATEUR DE SQUASH → Présentiel : 11 sessions, 54 stagiaires, 50 diplômés
  - Module ANIMATEUR ECOLE DES JEUNES → Présentiel : 11 sessions, 53 stagiaires, 50 diplômés
  - Module ANIMATEUR MINI-SQUASH → Présentiel : 10 sessions, 46 stagiaires, 45 diplômés
  - Module DIRIGEANT → Distanciel asynchrone : 47 stagiaires, 40 diplômés
  - Module A1 → Présentiel : 8 sessions, 50 stagiaires, 34 diplômés (21 Arbitres de Club et 13 A1) + Distanciel asynchrone : 66 stagiaires, 45 diplômés (19 Arbitres de club, 26 A1)
  - Module JA1 → Présentiel : 5 sessions, 20 stagiaires, 10 diplômés + Distanciel asynchrone : 57 stagiaires en distanciel, 14 diplômés
  - Module MONITEUR DE SQUASH → Présentiel : 4 sessions, 22 candidats formés
- A2 → Distanciel asynchrone : 10 stagiaires, 4 certifiés
- AF → Distanciel asynchrone : 11 stagiaires, 11 certifiés
- JA2 → Distanciel asynchrone : 8 stagiaires, 3 certifiés
- SSBE (Squash Santé) → Mixte présentiel/distanciel : 1 session, 3 stagiaires
- Formation de formateurs de Ligue → Présentiel : 1 session, 10 stagiaires

Secteur Formation et professionnalisation
Perspectives 2023

Développer des ressources financières
Développer les formations
Construire le modèle économique
AFDAS

Emploi Club
Educateur sportif au service de tous les licenciés
Poste mutualisé
Modèle économique
(professionnalisation, apprentissage)

Elargir le catalogue de formation
Répondre aux besoins des clubs
Développer de l'expertise dans tous les secteurs

Emploi Ligue
1 coordonnateur ETR par ligue (CDI, ETP)
Pérennisation des postes
Coordination nationale des missions
(développement, accession, formation)

Formations fédérales
Rénover les contenus de formation
Produire des documents pédagogiques

Observatoire de l'emploi
Diagnostique et analyse des besoins
Les nouveaux métiers

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Secteur Administratif,
Thierry de CONTET, Secrétaire Général

SECTEUR ADMINISTRATIF

Fonctionnement associatif

- 1 AGO et 1 AGE / 6 réunions de Conseil Fédéral / 6 réunions de Comité Exécutif
- Démission de P. Bernard, P.A. Loaec et F. Herzog
- Cooptation de J.J. Cadau et F.Prince + rech. Médecin fédéral
- 4 réunions de travail secteur Administratif et Fi

RH

- Relation Clubs : Départ de Ségolène / Arrivée de Bastien (04/2022)
- Com & Marketing : Départ de Sandra / Arrivée de Marine (12/2022) + Départ des 2 Alternants Charlie et Antoine (08/23) – Arrivée de 2 nouveaux alternants Com en sept. 23
- Sportif : Départ de Sarah / Arrivée de Lucas Vauzelle (28/08/2023)
- Retour Christelle Fortin (mi-temps thérapeutique)

Licences :

- Saison 2021/2022 = 16 293 licences
- Saison 2022/2023 = 16 920 licences au 14/04/23 – Objectif 18.000 licences

Secteur Clubs/Equipement,
Julien MULLER, Président

Un travail important est réalisé sur différents points :

- Assurer la solidarité avec les clubs en difficulté avec le fonds de soutien (Covid, factues énergétiques, etc.) ;
- Proposer un parcours de formation pour les salariés des clubs ;
- La réalisation d'une boite à outils sur les moyens de financement (ANS, aides publiques locales) ;
- Communication par la newsletter clubs (juridique, financement, communication) et l'espace clubs/assos sur Whaller.

Sur l'équipement, une convention a été signée avec l'ANS qui permettra à la Fédération de disposer d'un poste supplémentaire sur l'équipement financé à hauteur de 30k € par l'ANS.
La convention comprend un objectif de 40 courts extérieurs sur des initiatives de terrain.

Secteur Adultes,
Catherine EZVAN, Vice-présidente

L'activité « traditionnelle » a été menée avec succès avec le retour à une participation équivalente à celle d'avant la crise sanitaire

- ✓ Championnats de France individuels par série (5è, 4è, 3è et 2è séries)
- ✓ Championnat de France Elite et qualifications (sous la houlette du secteur haut niveau)
- ✓ Championnats de France Interclubs N1/N2/N3, play-offs des champions de ligue
- ✓ Championnats de France vétérans individuels et par équipe
- ✓ Championnat de France corpo

Les projets pour participer au développement de la pratique ont donné naissance à des nouveautés

- ✓ Circuit Inter-régional Vétérans
- ✓ Tournois promotion-loisirs ouverts aux licenciés Pass, permettant les animations de proximité
- ✓ Classement mensuel, encourageant la pratique en compétition par une prise en compte plus rapide des performances

Le projet de transformation de SquashNet a commencé pour en faire un outil au service du développement de la pratique.

- ✓ Le système de classement mensuel est le premier résultat visible de cette transformation.
- ✓ Certaines corrections de bugs ont été apportées, peu visibles de l'extérieur mais bien réelles – prérequis pour apporter des améliorations et des nouveautés pour les pratiquants comme pour les Juge-Arbitres et responsables d'associations.

Secteur Influence,
Julien MULLER, Président

On a un diagnostic partagé qui est qu'on ne parle pas assez du squash et que le squash ne rayonne pas.
On a essayé, tout au long de l'année, de multiplier les canaux pour mettre le squash en avant.
Cela s'est traduit notamment par des conventions avec la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Il y a une deuxième partie autour de la communication où on a utilisé les compétitions de l'année dernière pour diffuser plus de squash, au moins pour le public passionné de squash, avec notamment la mise en place d'un streaming en direct sur les Championnats de France Elite, les Championnats de France Jeunes et l'Open de France Junior.
On a élevé la qualité de l'événement sur notre Championnat de France Elite pour l'accueil des partenaires/médias et une meilleure expérience pour les spectateurs à distance.
On commence également à être présent sur des plateformes de sport de contenu sportif (Sport en France, Sportall) et pas simplement squash.

Sur les relations avec les financeurs, on voit régulièrement l'ANS sur la performance, le développement mais aussi sur les appels à projet (numérique, audiovisuel, etc.).
On arrive à donner une image du squash dynamique et force de proposition.
On a eu des échanges avec la DIGES pour les Championnats du Monde Junior à Nancy et maintenant pour Paris Squash Project.

La logique est de réattirer du monde au squash et dans les clubs.
On a également une présence récurrente au Salon des Maires qui permet de nouer des contacts qualitatifs pour faire éclore des dossiers.
Il reste encore beaucoup de travail et on va continuer pour essayer d'amplifier cela.

Comité d'Ethique et de Déontologie,
Catherine THEVES, Présidente du Comité

C'est la 1ère fois qu'il m'est donné de présenter le travail du Comité Ethique et Déontologie, aussi je vais me permettre un peu de genèse.
Le Comité Ethique et Déontologie, qui n'est pas une commission, a été créé en 2021 sous le ministère de Roxana Maracineanu en application de la modification du Code du Sport, pour lutter principalement contre les violences physiques ou morales dans le sport, les problèmes d'arbitrages, et de façon plus générale toutes formes de conflit d'intérêt dans le sport ou de décisions arbitraires ou d'attitudes déplacées.
Ce n'était pas un effet de mode puisque la ministre des Sports actuelle renforce cette politique en créant une instance nationale pour tenter de réguler également les problèmes de gouvernance dans le milieu sportif.
Ce Comité que je préside est composé de 3 personnes ; siègent à mes côtés Jacques Fontaine et Jean Jacques Pineau, que je n'ai pas besoin de vous présenter.
Quant à moi, après une activité professionnelle bien remplie au sein du Ministère dans différents établissements dont l'Insep et l'administration centrale et un passage en Cabinet ministériel, je suis désormais au service du mouvement sportif et j'occupe principalement les fonctions de Trésorière de la Fondation du Sport
Cette composition équilibrée permet à chacun d'aborder avec ses propres filtres, ses sensibilités particulières, l'ensemble des sujets qui sont portés à notre connaissance et de travailler en toute indépendance.
Les 1ers travaux entrepris ont permis d'élaborer une charte de fonctionnement, après avoir regardé ce qui se faisait dans d'autres fédérations ; ces travaux ont fait l'objet d'une présentation au Président de votre fédération at au Comex, et de réfléchir aux modalités de saisine du Comité que nous avons souhaitées les plus faciles et les plus larges possibles.
Je cite : le Comité peut être saisi par le Président de la fédération, le Comité exécutif, le Conseil fédéral, par tout licencié ou parent de licencié, mais aussi par les ligues, les clubs, les associations affiliées ou tout pratiquant par l'intermédiaire de sa structure.
La saisine peut se faire par courrier ou par mail.
Difficile de faire plus large et plus simple.
Ce Comité peut même s'autosaisir.
Ce Comité n'est ni une instance de discipline, ni un tribunal administratif ou judiciaire ; il rend des recommandations qui sont publiées sur le site. Recommandations signifie non obligatoires et cependant leur publicité et l'attention portée par le Président et son équipe puisque vous avez déjà fait évoluer certains aspects, et par le Ministère à ces écrits appelle naturellement à une plus grande vigilance dans le traitement des affaires similaires.
Nous fonctionnons collégialement, en toute indépendance et transparence vis-à-vis du Président puisque par respect pour sa fonction, je prends son attache à chaque fois pour lui expliciter la démarche qui a conduit à notre décision, et ce avant publication de la recommandation du Comité.
Nous sommes également compte tenu de nos parcours respectifs à disposition des instances pour aider à toute décision qui impacte l'avenir de votre sport et son organisation.
Très concrètement, depuis notre installation, nous avons été saisis de plusieurs situations : (j'ai volontairement anonymisé les noms sachant que l'ensemble des éléments ont été publiés sur le site)

- Par une joueuse licenciée qui contestait la qualification d'une autre joueuse et l'avis rendu par la commission des litiges sportifs. Et ce à 2 reprises.
- Par un licencié à propos principalement des conditions financières d'organisation des championnats du monde juniors mais aussi sur d'autres sujets relatifs à la composition de la

Direction technique nationale et au cumul de fonctions du Président et de façon plus générale au fonctionnement des instances.

- Plus récemment par différents élus au sujet des modalités d'organisation de l'AG extraordinaire portant sur le projet de présentation du projet de nouvelle implantation du siège fédéral et notamment la désignation des délégués et l'utilisation des procurations.

Notre mission pour qu'elle soit bien comprise n'est pas de se prononcer sur le fond des sujets mais bien sur l'éthique et la déontologie qui doit s'appliquer lors de chaque prise de décision, et celle-ci passe a priori mais cela va sans dire par l'application stricte des règlementations, quitte à les faire évoluer par la suite.
En analyse finale, je peux dire que les membres du Comité se sont étonnés par le nombre de fois où le Comité a été saisi depuis sa création et à chaque fois pour des cas de non-application des règlements fédéraux.
Pour conclure sans être grandiloquente et pour répondre un slogan bien connu que je fais mien, je milite pour un sport propre auquel chacun peut et doit contribuer : arbitre, entraineur, jouer, licencié, élu.
Je remercie le Président, malgré le travail occasionné, de m'avoir fait confiance en me désignant, alors qu'à l'époque il ne me connaissait pas.
Je remercie de votre de votre attention.

15h24 - RAPPORTS FINANCIERS

Comptes clos au 31/12/2022

Intervenants : Eric LECLERC, Trésorier la FFSquash
Mélanie VILLALARD, Commissaire aux comptes

Rapport du Trésorier

Comptes arrêtés au 31 décembre 2022

BILAN COMPTE ANNUEL – EXERCICE 2022

RESULTAT : Le résultat comptable de l'exercice 2022 ressort un léger déficit de 12 525 euros

PRODUITS : Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 250 325 euros en 2022 contre 1 390 792 euros au 31/12/2021

Plusieurs facteurs expliquent cet écart :

- Un CA licences/affiliations en hausse : 594 097 € (435 394 € en 2021). Soit 15000 licences (8850 en 2021)
- Vente de prestations de services, 614 067 € en 2022 pour 232 865 € en 2021 :
  - Inscriptions aux championnats de France (2 par série dans la même saison)
  - Refacturation des prestations los du CDM junior de Nancy notamment.
  - I F Squash qui voit son activité financière augmenter de 49% en un an.
- Des subventions globalement stables, 638 185 € pour 596 456 € en 2021
- Reprise de provisions Licences, Squashnet, Fonds soutien club pour 105 000 €

BILAN COMPTE ANNUEL – EXERCICE 2022

CHARGES : Le total des charges d'exploitation s'élève à 2 262 850 euros en 2022, contre 1 214 424 euros au 31/12/2021.

Cette augmentation est liée au soutien à la politique fédérale présentée par le Président depuis 2020 et une augmentation des activités en général :

- Achats et charges externes, 1 451 782 € en 2022 contre 622 983 € en 2021 :
  - Ré fléchage de toutes les dépenses comme nous nous y étions engagés. Travail pour la deuxième année avec le cabinet AC2F.
  - CDM junior/Informatiques dont le développement de Squashnet/Déplacements
- Aides financières, 139 122€ pour 50866 € en 2021 :
  - Fond de compensation licences, 20 000 €
  - Clubs Excellence, 21 000 €.
  - Aides à l'emploi, 32 500 €. (15 emplois aidés)
  - Appel à projet scolaire, 12 000€
  - Aides orga PSA, 32 000€
- Salaires et traitements, 315 389 € pour 252 749 € suite à la mise en place de la nouvelle politique RH.

Monsieur Pierre BERNARD signale que le bilan financier n'a été transmis aux délégués que le 12 avril 2023, soit 3 jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire. Il souhaiterait avoir plus de temps pour analyser les documents financiers transmis afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause.
Le Secrétaire Général informe l'Assemblée que la finalisation du bilan de l'année écoulée a nécessité des derniers arbitrages au début du mois d'avril et qu'il a été transmis aux délégués dès qu'il a été finalisé.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Un gros travail a été fait depuis deux ans au niveau comptable, notamment avec l'experte comptable de la Fédération Isabelle DUCHEMIN.
Les éléments devraient être régulés dès l'année prochaine.
Les comptes de la Fédération sont certifiés.

Résultats du vote de l'approbation des comptes 2022 & Quitus du Trésorier : Contre : 0 ; Abstention : 140 ; Pour : 374.

Les Comptes 2022 sont adoptés à l'unanimité. Quitus est donné au Trésorier Fédéral.

15h39 - PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Intervenant : Eric LECLERC, Trésorier de la FFSQUASH

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Un budget 2023 ambitieux présenté en détail au Comex du 24/01/23 et au ConFed du 04/02/23 et approuvé par le Comex du 20/03/2023

5 grandes priorités :

- Développement de la pratique Jeunes
- Plan Equipement
- Développement Relation Clubs
- Emploi et structuration Ligues
- Rayonnement du Squash

Budget Prévisionnel 2023					
	Proposition Budget		Résultat		
	Dépenses	Recettes		% depenses	% recettes
Secteur Administratif et financier	477 156 €	247 000 €	-30 156 €	23%	12%
Secteur Clubs équipements prospective	510 376 €	457 000 €	-53 376 €	25%	22%
Secteur Jeunes	106 280 €	105 400 €	-880 €	5%	5%
Secteur Adultes	48 620 €	95 150 €	46 530 €	2%	5%
Secteur Performance	529 068 €	456 000 €	-73 068 €	25%	22%
Secteur Formation professionnalisation	175 250 €	366 100 €	190 850 €	8%	18%
Secteur Stratégie d'influence	230 050 €	150 150 €	-79 900 €	11%	7%
Investissement sur fonds propres Fédération		200 000 €	200 000 €		9,6%
TOTAL	2 076 800 €	2 076 800 €	0 €		

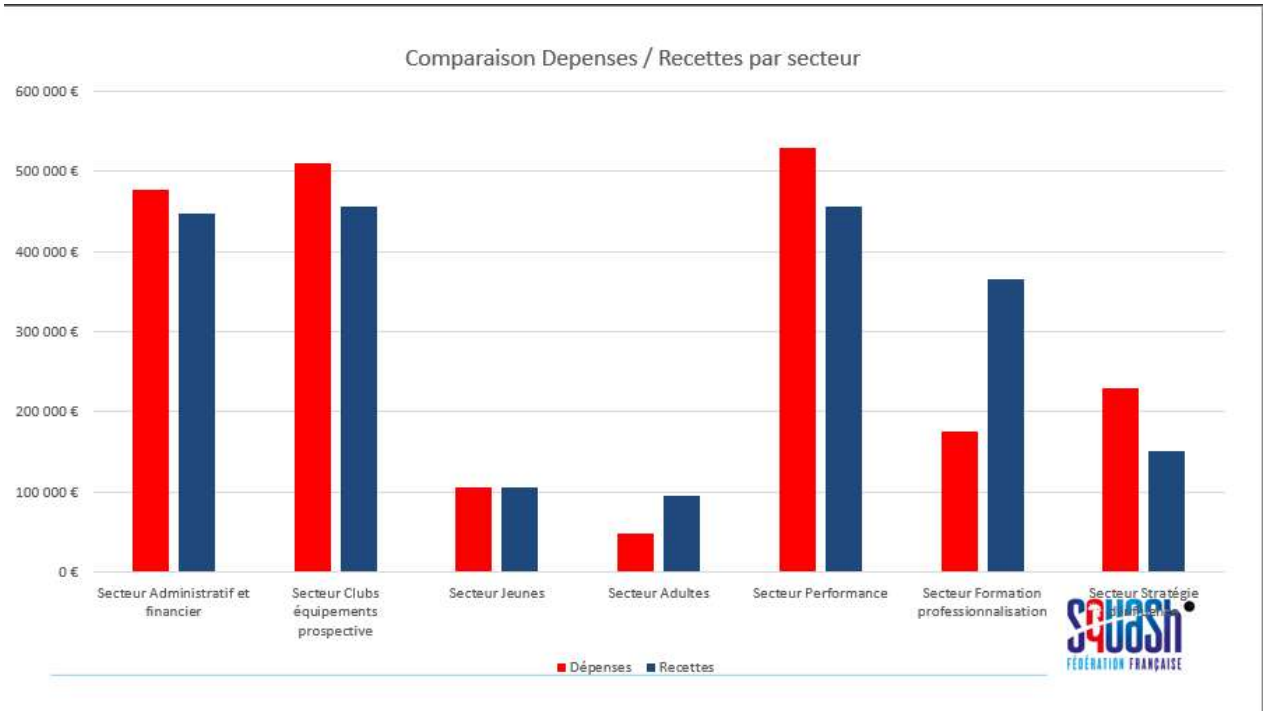

.

Résultats du vote de l'approbation du budget prévisionnel 2023 : Contre : 0 ; Abstention : 153 ; Pour : 361.

Le Budget prévisionnel 2023 est adopté.

15h45 - QUESTIONS DIVERSES

1) **Est-ce que la redistribution des droits d'inscription aux Championnats de France va être repensée par la Fédération ? Ex : Sur le championnat de France 5ème série, l'association organisatrice était en déficit.**

Le Président : « Les cahiers des charges des championnats de France sont en train d'être revus. Il y a un travail d'écriture en cours pour aller sur une répartition forfaitaire en fonction du dimensionnement de la compétition.
Les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales doivent être également systématiques pour les associations organisatrices. »

2) **Pour donner suite à la décision prise au niveau international de ne pas organiser les Championnats du Monde junior à Saint-Pétersbourg, la FFSquash a pris la décision de les accueillir.**
Peut-on avoir accès au bilan comptable détaillé des Championnats du Monde junior à Nancy ?

Le Trésorier : « Pour cette compétition, vu le contexte, c'était un véritable défi qui a été relevé haut la main. C'est également un pas en avant dans le projet jeunes d'organiser une compétition junior d'une telle ampleur.
Au même titre que les autres chiffres, il pourra être fourni. Le bilan est à -29k €.
En comparaison avec d'autres olympiades, on était à -110k € à Issy les Moulineaux ou à -90k € à Marseille.

Deux points à ajouter :
- Si l'équipe de France junior et son staff s'étaient déplacés à St-Pétersbourg, une enveloppe de 14k € aurait été dédiée. Cette enveloppe n'a donc pas été utilisée.
- Le stockage du court vitré représente un coût de 8k €/an pour la Fédération.

Depuis l'année dernière et l'organisation de la compétition, le court est stocké à Jarville pour un coût nul (0 €). »

3) **Sport Value : Quels sont les dossiers sur lesquels la société est intervenue, quels résultats et quel coût ?**

Le Trésorier : « Pour l'année 2022, Sport Value a travaillé sur le fonds de soutien pour les clubs et le projet Joinville.
Pour l'historique, en 2016, un cabinet conseil (Olbia) a facturé 20k € d'accompagnement pour l'organisation des Championnats du Monde à Marseille.
Pour l'année 2023, Sport Value a travaillé sur le projet Blagnac. »

Le Président : « C'est un cabinet surtout compétent pour l'ingénierie financière dans le sport notamment pour des projets d'équipement ou d'investissement dans le sport.
Leur tarif est un forfait à 800 € la journée ou moins selon leur temps d'intervention.
Ils apportent une lecture d'expert financier pour apporter des recommandations sur le fonds de soutien et font partie intégrante de la commission d'instruction.
Quand un dossier se présente, la Fédération sollicite Sport Value au coup par coup mais elle ne commande pas d'étude. »

4) **Marketplace : Quel est l'investissement de cette démarche, formation salaire des personnes dédiées à ce projet et quel est le retour sur investissement ?**

Le Trésorier : « La Fédération a touché 35k dans le cadre d'un appel à projet sur le numérique pour la marketplace en 2021.
La marketplace coute environ 33k/an entre la licence et le reste des investissements.
Les contrats de partenariat comprennent une commission de 10% pour la Fédération.
C'est un projet qui coute de l'argent aujourd'hui mais qui est dans sa phase de lancement.
C'est un espace de visibilité et de diffusion demandé par certains de nos partenaires et qui permet d'intégrer de nouveaux partenaires. »

5) **ASB : Pourquoi avons-nous, encore aujourd'hui, le logo de cette société sur nos publications ?**

Le Président : « ASB est un partenaire fédéral. Un contrat est en cours. On respecte notre part du contrat avec cet affichage.
Le contrat comprend également des opérations de montage/démontage de court vitré par an.
Il serait intéressant de pouvoir renégocier un partenariat fin 2024 avec de nouvelles perspectives. »

Le Secrétaire Général rappelle son attachement à ces moments de présentiel qui sont très importants pour la vie fédérale.
Le Président remercie le Secrétaire Général pour l'organisation de l'Assemblée Générale, le Trésorier pour la présentation des comptes et tous ceux qui œuvrent tous les jours pour le développement du squash.
L'ordre du jour étant clos, le Président annonce que la séance de l'Assemblée est levée à 16h20.

Julien MULLER
Président

Thierry de CONTET
Secrétaire Général

ANNEXES

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Budget prévisionnel 2023.

COMPTAGESMA AUDIT
Commissaires aux comptes

Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Siège Social : 2, rue de Paris
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAINT-MALO
13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia – Bâtiment A – 1er étage
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN
6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note en page 17 et 18 de l'annexe des comptes annuels sur les provisions pour risques et charges et notamment sur le fonds d'aides aux clubs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo,

Le commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 11/04/2023 par
Melanie Villalard

C O M P T A G E S M A A U D I T

COMPTAGESMA
Experts comptables - Commissaires aux comptes
Saint-Malo - Dinan - Rennes

Mélanie VILLALARD

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2022 Brut	31/12/2022 Amort. et Dépréc.	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	61 097	61 097		4 390
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	408 371	407 303	1 068	2 249
	Autres immobilisations corporelles	17 389	11 375	6 014	10 203
	Immobilisations corporelles en cours	40 718		40 718	
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.	7 259		7 259	7 259
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	3 488		3 488	10 496
	Autres immobilisations financières	13 714		13 714	12 801
	TOTAL (I)	**552 037**	**479 775**	**72 262**	**47 399**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 341		8 341	
	Avances et Acomptes versés sur commandes	10 555		10 555	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 334		22 334	50 535
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	40 980		40 980	34 610
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	963 581		963 581	996 189
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	31 162		31 162	36 760
	TOTAL (II)	**1 076 954**		**1 076 954**	**1 118 094**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**1 628 991**	**479 775**	**1 149 215**	**1 165 493**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			3 488	15 309
	(3) dont à plus d'un an				

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	335 827	159 459
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(12 525)**	**176 368**
	Total des fonds propres (situation nette)	**323 302**	**335 827**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**323 302**	**335 827**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	190 000	295 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**190 000**	**295 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 221	113 598
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	84 169	61 693
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	382	17 213
	Produits constatés d'avance	374 142	342 162
	Total des dettes	**635 914**	**534 666**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 149 215**	**1 165 493**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(12 525,40)	176 368,24
(1) Dont à moins d'un an	635 914	534 666
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	594 097	435 394
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	69 917	7 203
	dont ventes de dons en nature	65 166	
	Ventes de prestations de service	614 067	232 865
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	638 185	596 456
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 475	1 734
	Mécénats	159 960	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	163 350	109 911
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	279	94
	Total des produits d'exploitation	**2 242 329**	**1 383 656**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	78 038	700
	Variation de stock	(8 341)	
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 006	232
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 451 782	622 983
	Aides financières	139 122	50 866
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 910	4 832
	Salaires et traitements	315 389	252 749
	Charges sociales	106 818	69 007
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 925	17 110
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	115 862	162 609
	Total des charges d'exploitation	**2 219 510**	**1 181 088**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**22 819**	**202 568**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**22 819**	**202 568**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 827	1 565
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		1
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**1 827**	**1 566**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	78	165
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**78**	**165**
	RESULTAT FINANCIER	**1 749**	**1 400**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**24 568**	**203 968**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	6 169	5 571
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**6 169**	**5 571**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	40 104	32 634
	Sur opérations en capital	2 720	162
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**42 824**	**32 796**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(36 656)**	**(27 225)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	438	375
	TOTAL DES PRODUITS	**2 250 325**	**1 390 792**
	TOTAL DES CHARGES	**2 262 850**	**1 214 424**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(12 525)**	**176 368**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	5 800	1 550
Prestations en nature		
Bénévolat	8 435	7 811
TOTAL	**14 235**	**9 361**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	5 800	1 550
Prestations		
Personnel bénévole	8 435	7 811
TOTAL	**14 235**	**9 361**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 149 215 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 250 325 euros et un total charges de 2 262 850 euros, dégageant ainsi un résultat de -12 525 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.
Il a une durée de 12 mois.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels pour l'exercice ouvert du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Présentation de l'association

- **Objet social**

La FFSquash a pour objet :
• d'organiser, de diriger, de contrôler, de développer et de promouvoir le squash ;
• de permettre à tous l'accès à la pratique du squash ;
• de fédérer toutes les associations, groupements sportifs et/ou Clubs Affiliés pratiquant le squash, de rechercher et de faciliter la création de telles associations, groupements et/ou Clubs Affiliés, d'encourager et de soutenir leurs efforts ;
• de représenter officiellement les membres fédérés tant en France, auprès des pouvoirs publics, qu'à l'étranger ;
• de se consacrer de façon générale à tout ce qui concerne le squash, directement ou indirectement, et de se prononcer en dernier ressort sur toute question ayant trait à ce sport.

- **Moyens mis en œuvre**

Pour se faire, la FFSquash :
• établit tous les règlements nécessaires et les fait appliquer ;
• s'interdit toute discrimination et garantit notamment en son sein la liberté d'opinion et l'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes. La FFSquash veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. La FFSquash garantit également le respect des droits de la défense.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

- **Référentiel comptable applicable**

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ,
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et 2018-06.

- **Principes généraux**

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Changements de présentation

Certains reclassements de comptes ont été opérés entre 2021 et 2022 afin de tenir compte du plan comptable associatif et de la mise en place du règlement ANC n° 2018-06.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production si elles sont produites en interne.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'ensemble des immobilisations est non décomposable. L'association ne dépassant pas les seuils du décret cité ci-après, la durée d'usage a été retenue pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables (décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art. 322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

La valeur résiduelle des actifs n'étant pas significative et fiable, son montant n'est pas déduit de la valeur amortissable de l'immobilisation.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Marques : 10 ans
- Logiciel : 1 à 3 ans
- Matériel & outillage : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

- **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires / augmentée des frais accessoires.

Lorsque qu'il existe un indice de perte de valeur durable d'une immobilisation financière, une dépréciation est pratiquée par différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute. Cette analyse est faite individuellement et actualisée chaque année avec les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes annuels.

- **Créances et dépréciations**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de données fédérale – Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. La provision constatée en 2020 à hauteur de 45 000 € a été repris à hauteur de 15 000 € (état des dépenses engagées sur 2022).
Il reste inscrit en compte 30 000 € au 31 décembre 2022.

- **Provisions pour pertes de licences**

Les revenus de licences et d'affiliations sont toujours en recul par rapport au niveau des années antérieures au covid.

La provision constatée en 2020 à hauteur de 170 000 € pour couvrir les risques liés à cette situation a été reprise à hauteur de 70 000 € sur 2021, et 70 000 € sur 2022.

Il reste inscrit en provision 30 000 € au 31 décembre 2022.

- **Provisions pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.

A ce titre, une provision de 50 000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020. Le projet reste d'actualité et la provision reste également inscrite en compte.

- **Fonds d'aides aux clubs**

Un fonds d'aide a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 à hauteur de 100 000 euros afin de prévenir les risques de fermeture des clubs.

La provision de 100 000 €uros a été reprise à hauteur de 20 000 € sur 2022.

Il reste inscrit en compte 80 000 € au 31 décembre 2022.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'association ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite.
Ces engagements sont évalués à 5 475 € à la clôture. Ce montant a été évalué selon la méthode des flux actualisés dite « rétrospective prorata temporis », en retenant les critères suivants :
- convention collective : sport
- progression des salaires : 1 % constant
- taux d'actualisation : 3.77 %

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- départ probable à l'âge de : 62 ans
- taux de rotation retenu : faible pour la catégorie « ensemble du personnel »
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales estimé à 50 %
- table de mortalité : TV 88/90.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 5 400 €.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont valorisées et portées en compte de résultat.

Les heures de bénévolat évaluées s'élèvent à 762 heures en 2022. Elles correspondent aux heures des bénévoles présents dans les instances suivantes : comex, conseil fédéral et assemblées générales et séminaire fédéral. Elles ont été évaluées au SMIC soit 11.07 € de l'heure.
Les mises à disposition de biens correspondent à des mises à disposition de salle.

Fiscalité

La FFSquash a opté depuis le 1er novembre 2012 pour la sectorisation des activités lucratives constituées par l'acquisition et l'exploitation des courts vitrés démontables ainsi que par les activités de la boutique fédérale. Ces activités qui sont désormais assujetties aux impôts commerciaux, font l'objet dans la comptabilité de la FFSquash de la tenue de comptes distincts permettant de suivre le montant des opérations taxables et exonérées.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	159 459	176 368			335 827
Excédent ou déficit de l'exercice	176 368	(176 368)		12 525	(12 525)
Situation nette	**335 827**			**12 525**	**323 302**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**335 827**			**12 525**	**323 302**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	61 097					61 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**61 097**					**61 097**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	408 371					408 371
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 418		684		712	17 389
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			40 718			40 718
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**425 789**		**41 402**		**712**	**466 479**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	7 259					7 259
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	23 297		5 413		11 508	17 202
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**30 556**		**5 413**		**11 508**	**24 461**
	TOTAL	**517 442**		**46 815**		**12 220**	**552 037**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	56 707	4 390		61 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**56 707**	**4 390**		**61 097**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	406 122	1 181		407 303
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	7 214	4 353	193	11 375
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**413 337**	**5 535**	**193**	**418 679**
	TOTAL	**470 043**	**9 925**	**193**	**479 775**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	295 000		105 000	190 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**295 000**		**105 000**	**190 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	legs ou donations				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	29 162		29 162	
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**29 162**		**29 162**	
	TOTAL GENERAL	**324 162**		**134 162**	**190 000**
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation			134 162	
	- financières				
	- exceptionnelles }				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	3 488	3 488	
	Autres immobilisations financières	13 714		13 714
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	22 334	22 334	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 450	4 450	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	36 530	36 530	
	Charges constatées d'avance	31 162	31 162	
	TOTAL DES CREANCES	**111 679**	**97 964**	**13 714**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	7 008		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	177 221	177 221		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	35 856	35 856		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 887	37 887		
	Impôts sur les bénéfices	438	438		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 988	9 988		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	382	382		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	374 142	374 142		
	TOTAL DES DETTES	**635 914**	**635 914**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2022**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		31 162	**31 162**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**31 162**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		374 142	**374 142**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**374 142**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1
	Professions intermédiaires		
	Employés		6
	Ouvriers		
	TOTAL		**7**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature	5 800	1 550
	5 800	1 550
Prestations en nature		
Bénévolat	8 435	7 811
	8 435	7 811
Total	**14 235**	**9 361**

Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	5 800	1 550
	5 800	1 550
Prestations		
Personnel bénévole	8 435	7 811
	8 435	7 811
Total	**14 235**	**9 361**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTAGESMA AUDIT
Commissaires aux comptes

Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Siège Social : 2, rue de Paris
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAINT-MALO
13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES
Rue de la terre Victoria
Parc Edonia – Bâtiment A – 1er étage
35760 SAINT GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN
6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1- Abandon de créance

Au cours de l'exercice, un abandon de créance a été consenti par le Président de l'Association, au profit de la Fédération Française de Squash, pour un montant de 2 475 Euros. L'objet de cette créance portait sur le remboursement de frais.

Personne intéressée : Julien Muller, président.

Fait à Saint Malo,

Le commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 11/04/2023 par Mélanie Villalard

C O M P T A G E S M A A U D I T

COMPTAGESMA
Experts comptables - Commissaires aux comptes
Saint-Malo - Dinan - Rennes

Mélanie VILLALARD

Budget Prévisionnel 2023				
		Proposition Budget		Commentaires
Analytique		Dépenses	Recettes	
	Secteur Administratif et financier	477 156 €	447 000 €	-30 156 €
	RH secteur	151 000 €		
	ANS secteur			
	Recettes Licences		200 000 €	
	Investissement sur fonds propres fédération		200 000 €	
PA01	PA1 : Le squash financier	24 500 €	0 €	-24 500 €
PA0100	L'analyse de la structure financière			
PA0110	Le contrôle de gestion			
PA0111	Commissaire aux comptes	6 000 €		
PA0112	Expertise comptable	8 500 €		
PA0113	Logiciels Sage et Cleemy	7 000 €		
PA0114	Frais bancaires	3 000 €		
PA0115	Dotation aux amortissements			
PA0116	Dons et mécénat			
PA02	PA2 : La communauté squash	93 500 €	16 000 €	-77 500 €
PA0200	Le management des RH			
PA0201	Cabinet gestion de paie - mission sociale	7 000 €		
PA0202	Logiciel congés / bulletins paie	1 000 €		
PA0203	Formation des personnels	1 000 €		
PA0204	Médecine du travail ACMS	1 300 €		
PA0205	Réunions, séminaires collaborateurs	1 000 €		
PA0206	Frais DTN	20 000 €		
PA0210	L'engagement associatif			
PA02101	Réunions Comex, ConFed, AG	20 000 €		
PA02102	Séminaire Juillet	24 000 €	16 000 €	Priorité 1 : Invitation des clubs
PA02103	Frais Président	5 000 €		
PA02104	Frais Fonctionnement Secteur Ad. et Fi.	1 500 €		
PA02105	Frais Fonctionnement Secteur Clubs	500 €		
PA02106	Frais Fonctionnement Secteur Jeunes	1 000 €		
PA02107	Frais Fonctionnement Secteur Adultes	1 500 €		
PA02108	Frais Fonctionnement Secteur Perfomance	2 500 €		
PA02109	Frais Fonctionnement Secteur Formation	500 €		
PA02110	Frais Fonctionnement Secteur Influence	1 500 €		*En complément de l'utilisation de la Subvention PAIF (PA2112)*
PA02111	Frais délégués fédéraux	4 200 €		
PA03	PA3 : Le squash numérique	66 656 €	1 000 €	-65 656 €
PA0300	Le plan numérique			
PA0301	Logiciel de licences Exalto	30 896 €		
PA0302	Squashnet	30 000 €	1 000 €	
PA0303	Whaller	5 760 €		
PA04	PA4 : Le squash territorial	46 000 €	30 000 €	-16 000 €
PA0400	La stratégie territoriale			
PA0401	Fontionnement	1 000 €		*frais deplacement guillaume/bastien*
PA0402	Autres			
PA0410	La contractualisation			
PA0411	Rétrocessions licences aux Ligues	45 000 €		*sur base 18.000 licences*
PA0420	La campagne ANS			
PA0421	Gestion campagne		30 000 €	*Aide emploi ANS*
PA05	PA5 : Le squash règlementaire	15 000 €	0 €	-15 000 €
PA0500	La commission statutaire			
PA0510	La commission disciplinaire			
PA0520	La commission litige			
PA0530	La commission médicale			
PA0540	La commission d'éthique			
PA0550	La commission de surveillance électorale			
PA0561	La commission nationale des officiels	15 000 €		*déplacements PSA internationaux*
PA0220	Fonctionnement - divers	80 500 €	0 €	-80 500 €
PA0221	Loyers siège et garage	47 500 €		
PA0222	Fonctionnement siège	30 000 €		
PA0223	Stockage et assurance courts vitrés	3 000 €		
		Dépenses	Recettes	
	Secteur Clubs équipements prospective	510 376 €	457 000 €	-53 376 €
	RH secteur	71 000 €		
	ANS secteur		50 000 €	
	Recettes Licences		150 000 €	
PA06	PA6 : Les clubs squash	64 840 €	37 000 €	-27 840 €
PA0600	La licence			
PA0601	Assurance licences	7 840 €		
PA0602	Fond de soutien licence de l'Etat			
PA0610	La relation club			
PA0611	Rétrocessions Licences aux clubs	57 000 €		*sur base 18.000 licences*
PA0612	Recettes affiliations clubs		37 000 €	
PA0620	La commercialité club			
PA0621	Produits et services			*En lien formation gérants et personnels clubs (PA1841)*

PA0622	Autres			
PA0630	**Les clubs en difficulté**			
PA07	**PA7 : Le squash équipement**	**338 000 €**	**210 000 €**	**-128 000 €**
PA0700	**Les équipements fédéraux**			Priorité 2 : plan équipement
PA0701	Accompagnement Sport Value	3 000 €		
PA0702	Mise en place plan équipement	10 000 €		*déplacements, études faisabilité nouveaux projets*
PA0703	Courts mobiles	210 000 €	210 000 €	
PA0704	Projet Joinville	15 000 €		
PA0710	**Les porteurs de projet isolés**	100 000 €		*Aide fédérale pour impulser projet équipement*
PA0720	**Les opérateurs privés**			
PA08	**PA8 : L'hybridation squash**	**36 536 €**	**10 000 €**	**-26 536 €**
PA0800	**La marketplace**			
PA0801	Marketplace	31 536 €	10 000 €	
PA0803	Autres	5 000 €		*Freelance*
PA0810	**L'offre de prestations**			
PA0811	Prestations sportives			
PA0812	Autres			
		Dépenses	**Recettes**	
	Secteur Jeunes	**106 280 €**	**105 400 €**	**-880 €**
	RH secteur	37 000 €		
	ANS secteur		40 000 €	
	Recettes Licences		60 000 €	
PA09	**PA9 : Le squash découverte**	**37 000 €**	**0 €**	**-37 000 €**
PA0900	**Le squash à l'école primaire**			Priorité 3 : développement jeunes
PA0901	Kit pédagogique			
PA0903	Cycles scolaires	12 000 €		
PA0920	**Le squash à l'école secondaire**			
PA0921	Convention UNSS / Journée découvertes	5 000 €		
PA0930	**Les sections sportives scolaires**			
PA0940	**Le squash universitaire**			
PA0941	Convention FFSU / Créneaux d'animation	10 000 €		
PA0942	Coupe de France des grandes écoles			
PA0950	**Le squash hors temps scolaire**			
PA0951	Animation découverte	10 000 €		
PA10	**PA10 : Le squash EFS**	**26 000 €**	**0 €**	**-26 000 €**
PA1000	**Les EFS**			
PA1001	Campagne de labelisation	13 000 €		*Distribution chèque Label EFS*
PA1002	Réseau des éducateurs EFS	12 000 €		*rémunération intervenants*
PA1010	**Les outils pédagogiques**			
PA1011	Conception et digitalisation			
PA1012	Passeports et médailles	1 000 €		
PA1020	**La culture squash**			
PA1021	Frais de fonctionnement des actions			
PA11	**PA11 : Le squash sportif**	**6 280 €**	**5 400 €**	**-880 €**
PA1100	**En proximité**			
PA1101	Divers			
PA1110	**Au niveau régional et inter-régional**			
PA1111	Circuit jeunes inter-régional	2 100 €		
PA1120	**Au niveau national**			
PA1121	Championnat de France jeunes	3 830 €	3 300 €	
PA1123	Inter-ligues	100 €	800 €	
PA1124	Inter-clubs	250 €	1 300 €	
		Dépenses	**Recettes**	
	Secteur Adultes	**48 620 €**	**95 150 €**	**46 530 €**
	RH secteur	31 000 €		
	ANS secteur		40 000 €	
	Recettes Licences			
PA12	**PA12 : Le squash fédérateur**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
PA1200	**Les non-licenciés**			Intégré dans le plan de communication
PA1201	Actions diverses			
PA1210	**Les néo-licenciés**			
PA1211	Actions diverses			
PA1220	**Les licenciés**			
PA1221	Actions diverses			
PA13	**PA13 : Le squash pour tous**	**8 750 €**	**10 600 €**	**1 850 €**
PA1300	**La pratique féminine**			Intégré dans le plan de communication
PA1301	Actions diverses			
PA1310	**La pratique adaptée**			
PA1311	Actions diverses			
PA1320	**Le squash santé**			
PA1321	Actions diverses	8 500 €	8 500 €	*subvention drajes idf*
PA1330	**Le squash en entreprise**			
PA1331	Championnat de France entreprises	250 €	2 100 €	
PA14	**PA14 : Le squash compétition**	**8 870 €**	**44 550 €**	**35 680 €**
PA1400	**Les compétitions par équipes**			

PA1401	Inter-clubs N1/N2/N3	3 370 €	26 100 €	
PA1402	Plays-Off champions de Ligue	250 €	2 700 €	
PA1410	**Les compétitions vétérans**			
PA1411	Championnat de France vétérans individuel	1 200 €	6 800 €	
PA1412	Championnat de France vétérans par équipes	250 €	3 300 €	
PA1420	**Les championnats de France 2° et 3° série**			
PA1421	Championnat de France 2° série	250 €	1 950 €	
PA1422	Championnat de France 3° série	250 €	1 500 €	
PA1423	Championnat de France 4° série	250 €	1 300 €	
PA1424	Championnat de France 5° série	250 €	900 €	
PA1425	Divers / Médailles	2 800 €		
		Dépenses	**Recettes**	
	Secteur Performance	**529 068 €**	**456 000 €**	**-73 068 €**
	RH secteur	172 500 €		
	ANS secteur		300 000 €	
	Recettes Licences		130 000 €	
PA15	**PA15 : Le squash accession**	**73 748 €**	**3 000 €**	**-70 748 €**
PA1510	**Les Clubs Excellences**			
PA1511	Labelisation Clubs Excellences	21 000 €		
PA1512	Suivi des clubs Excellences	3 578 €		*Frais déplacement*
PA1520	**Les Dispositifs d'Entrainements Régionaux DER**			
PA1521	Divers DER			
PA1530	**Le pôle espoir**			
PA1531	Fonctionnement	15 000 €	3 000 €	
PA1540	**Les collectifs France jeunes**			
PA1541	Stages	14 000 €		*En lien avec PA1817 Formation Entraineur CFJ*
PA1542	Championnat d'Europe U15	4 870 €		
PA1543	5 Nations	8 700 €		
PA1544	Suivi compétitions	5 000 €		
PA1545	Top élite	1 600 €		
PA1550	**Les OTHN**			
PA1551	Conception et digitalisation	0 €		
PA16	**PA16 : Le squash excellence**	**282 820 €**	**23 000 €**	**-259 820 €**
PA1600	**Le pôle France Aix**			
PA1601	Fonctionnement	20 000 €	16 000 €	
PA1610	**Le pôle France Créteil**			
PA1611	Fonctionnement	11 000 €		
PA1620	**Les EDF junior**			
PA1621	Stage Intergroupe U17 U19			
PA1622	Championnat d'Europe U17	5 765 €		
PA1623	Stage préparation Europe U19			
PA1624	Championnat d'Europe indiv U19	13 425 €		
PA1625	Championnat d'Europe par équipes U19	4 725 €		
PA1626	Stage préparation monde U19	3 200 €		*En lien avec PA1818 Formation EDF Juniors*
PA1627	Championnat du monde U19	15 000 €		*Envoi délégation restreinte*
PA1628	Suivi en compétitions	8 000 €		
PA1629	British Open	11 400 €		
PA1630	US Open	4 460 €		
PA1631	Monde U23	0 €		
PA1630	**Les EDF senior masculin**			
PA1631	Stages	7 000 €		*En lien avec PA18181 Formation EDF Séniors*
PA1632	Championnat d'Europe indiv	5 545 €		
PA1633	Championnat d'Europe par équipes	8 350 €		
PA1634	Championnat du monde indiv	7 750 €		
PA1635	Championnat du monde par équipes	37 400 €		*nouvelle zelande*
PA1636	Suivi en compétitions	8 000 €		
PA1637	World Games / World cup	0 €		
PA1638	Projet groupe avenir	15 000 €		
PA1640	**Les EDF senior féminin**			
PA1641	Stages	7 000 €		*En lien avec PA18181 Formation EDF Séniors*
PA1642	Championnat d'Europe indiv	4 300 €		
PA1643	Championnat d'Europe par équipes	7 400 €		
PA1644	Championnat du monde indiv	4 600 €		
PA1645	Championnat du monde par équipes	0 €		
PA1646	Suivi en compétitions	5 000 €		
PA1650	**Les EDF universitaire**			
PA1651	Championnat du monde universitaire			
PA1660	**Le soutien aux athlètes**			
PA1661	Vacations staff médical kiné / ostéo	12 000 €		
PA1662	SMR	5 000 €		
PA1663	Primes performance SHN	35 000 €		
PA1664	Aides sociales	3 000 €		
PA1670	**Fonctionnement HN**			
PA1671	Séminaire DTN	12 000 €	7 000 €	*avec Invitation clubs excellence*
PA1672	Fonctionnement HN	1 500 €		
PA17	**PA17 : Le squash haute performance**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

PA1710	**L'accompagnement individualisé des athlètes élites**			
PA1711	Accompagnement individualisé	0 €		
PA1720	**Les outils ressources de la haute performance**			
PA1721	Analyse statistique	0 €		
PA1722	Autres			
		Dépenses	**Recettes**	
Secteur Formation professionnalisation		**175 250 €**	**366 100 €**	**190 850 €**
	RH secteur	12 000 €		
	ANS secteur			
	Recettes Licences			
PA18	**PA18 : Le squash compétences**	**116 250 €**	**352 100 €**	**235 850 €**
PA1800	**La formation des officiels techniques**			
PA1801	Formation arbitre 1	5 000 €	9 000 €	
PA1802	Formation arbitre 2	250 €	800 €	
PA1803	Formation JA1	3 000 €	7 500 €	
PA1804	Formation JA2	300 €	1 000 €	
PA1805	Polo A et JA	500 €	1 000 €	
PA1810	**La formation des cadres techniques**			
PA1811	Formation initiateur	3 000 €	4 500 €	
PA1812	Formation animateur Mini-Squash	3 000 €	4 500 €	
PA1813	Formation animateur école de jeunes	3 000 €	4 500 €	
PA1814	Formation moniteur	6 000 €	10 000 €	
PA1815	Formation continue des entraîneurs	15 000 €	45 000 €	
PA1816	Formation Squash Santé	1 000 €	3 000 €	
PA1817	Formation Entraîneur CFJ	15 000 €	45 000 €	*En lien avec PA1541 Stages CFJ (Tullis)*
PA1818	Formation E.D.F. Juniors	8 000 €	25 000 €	*En lien avec PA1626 stage prépa monde juniors (Menegaux)*
PA18181	Formation E.D.F. Séniors	8 000 €	25 000 €	*En lien avec PA1631/PA1641 Stages EDF Séniors (Lavigne/Signoret)*
PA1819	Formation Entraîneur Club Excellence	3 000 €	10 000 €	
PA18191	Formation Agents de Ligues	12 000 €	24 000 €	
PA1820	**La formation des dirigeants**			
PA1821	Formation des dirigeants	0 €	2 000 €	
PA1830	**La formation des formateurs**			
PA1831	Colloque des formateurs	8 000 €	11 000 €	
PA1832	Formation de formateurs	5 000 €	14 000 €	
PA1840	**La formation des gérants et personnels des clubs**			
PA1841	Formation de gérants et personnels	5 000 €	5 000 €	
PA1850	**L'organisme de formation**			
PA1851	IFSquash	2 000 €	0 €	
PA1860	**Le CQP**			
PA1861	Formation CQP	200 €	300 €	
PA1870	**Le DEJEPS**			
PA1871	Formation DE	10 000 €	100 000 €	
PA1880	**Le BPJEPS**			
PA1890	**Les STAPS**			
PA19	**PA19 : Le squash pro**	**47 000 €**	**14 000 €**	**-33 000 €**
PA1900	**Le Plan Emploi Ligue**			
PA1901	Plan Emploi Ligue	40 000 €		Priorité 4 : emploi et structuration ligues
PA1920	**Les services civiques**			
PA1921	Postes de services civiques	7 000 €	14 000 €	
PA1922	Autres			
		Dépenses	**Recettes**	
Secteur Stratégie d'influence		**230 050 €**	**150 150 €**	**-79 900 €**
	RH secteur	67 000 €		
	ANS secteur			
	Recettes Licences		90 000 €	
PA20	**PA20 : Le squash évènementiel**	**65 250 €**	**1 150 €**	**-64 100 €**
PA2000	**Le France élite version premium**			
PA2001	France élite	29 000 €		
PA2002	Qualif France	1 250 €	1 150 €	
PA2010	**Le circuit PSA challenger et open nationaux**			
PA2011	PSA soutien aux promoteurs	10 000 €		*Prise en charge Registration Fee PSA français*
PA2012	Open nationaux soutien aux promoteurs	25 000 €		*Collaboration agence marketing + soutien Nantes/Lille/Paris*
PA2020	**Les exhibitions**			
PA2021	Frais de déplacements	0 €		
PA21	**PA21 : Le squash lobbying**	**35 800 €**	**9 000 €**	**-26 800 €**
PA2100	**La WSF / ESF / PSA**			
PA2101	Affiliation	12 000 €		*Affiliation WSF et ESF*
PA2102	Autres			
PA2110	**La relation CNOSF**			
PA2111	Affiliation	1 000 €		*Affiliation CNOSF*
PA2112	PAIF	8 000 €	8 000 €	
PA2120	**L'AMF, les départements et régions**			
PA2121	Salon des maires	10 000 €		
PA2130	**Les acteurs économiques**			
PA2131	Cotisations diverses	500 €		

PA2140	**La francophonie**			
PA2141	Association Squash & Francophonie	1 000 €	1 000 €	
PA2150	**La relation inter-fédérale**			
PA2151	Cotisations diverses	1 000 €		
PA2160	**Les acteurs sociétaux**			
PA2161	Colosse au Pieds d'Argile	2 300 €		*Convention, actions lutte contre violences sexuelles*
PA22	**PA22 : La marque squash**	**62 000 €**	**50 000 €**	**-12 000 €**
PA2200	**La médiatisation**			
PA2201	Relation presse	1 000 €		
PA2202	Web TV	1 000 €		
PA2210	**Le plan de communication**			Priorité 5 : Rayonnement du Squash
PA2211	Plan de communication	40 000 €		*Augmentation budget x3 en lien stratégie de com*
PA2212	Banque d'image PSA	1 500 €		
PA2213	Revue fédérale	2 500 €		*Edition et impression*
PA2214	Divers			
PA2230	**La relation partenariale**			
PA2231	Hummel	10 000 €	2 000 €	
PA2232	LNF		5 000 €	
PA2233	MMA		7 000 €	
PA2234	ASB			
PA2235	Dunlop		15 000 €	
PA2236	Autres		15 000 €	
PA2237	Achats/Ventes Hummel Ligues/Comités	6 000 €	6 000 €	
		Dépenses	**Recettes**	
	Recap RH / ANS / Licences	**541 500 €**	**1 060 200 €**	**518 700 €**
PA0010	**RH total**			
PA0011	Salaires et indemnités + charges	541 500 €	0 €	
PA0020	**ANS National**			
PA0021	Contrat de perf		300 000 €	*300.000€ secteur perf*
PA0022	Contrat de dev		130 000 €	*130.000€ secteur clubs, jeuens et adultes*
PA0030	**Licence total**			
PA0031	Licences		620 000 €	*Retour nombre licence 2019/2020 (18.000)*
PA0032	Assurance IA		9 200 €	
PA0033	Options complémentaires Assurance		1 000 €	
PA0000	**Opérations comptables**			
PA0001	En attente d'affectation			
PA0002	Produits et Charges Exceptionnels			
PA0003	Sur excercice antérieur			
	TOTAL	**2 076 800 €**	**2 076 800 €**	
			0 €	